

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 11 octobre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le mardi 11 octobre 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Flavien DELÈTRE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Valérie DESQUESNE
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE
Nadine LECHATELLIER à Pascal DALIGAULT
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20221017-22_04931-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Absents excusés : Godwill BABALAO et Angélique MOUROCCQ

Nombre de conseillers	Vote à la majorité	Nature de l'acte : 7-4
- en exercice : 29	- pour : 25	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 21	- contre : 2	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/101 – Conventions d'intervention de l'EPF Normandie sur la friche « ancien garage » sur la commune déléguée de Saint-Germain-du-Crioult

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la convention Région Normandie / E.P.F. Normandie 2022/2026, l'E.P.F. Normandie cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches, à la demande et au bénéfice des collectivités locales et de leurs établissements publics.

A ce titre, la commune a souhaité mobiliser le fonds friches pour réaliser les études techniques préalables à la déconstruction et dépollution du site ancien garage sur la Commune déléguée de saint Germain-du-Crioult pour un projet de construction de trois cellules commerciales.

L'objet des conventions est de définir les modalités de l'intervention et son financement.

L'intervention comprend :

- Des études techniques de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition et les diagnostics techniques (amiante et plomb, diagnostic PEMD...) dans le but d'apprécier la faisabilité et les coûts de désamiantage et démolition,
- Un diagnostic sur la pollution des sols et les éventuelles mesures de gestion à prévoir en lien avec les usages retenus pour le projet.

Financement de l'intervention

L'enveloppe maximale allouée pour les études s'élève à 70 000 € HT.

Le financement de l'intervention est réparti de la façon suivante :

- 37.5 % du montant HT à la charge de la Région Normandie,
- 37.5 % du montant HT à la charge de l'E.P.F. Normandie,
- 25.0 % du montant HT à la charge de la Collectivité

La 2nde mission est entièrement prise en charge par l'EPF. Elle concerne la faisabilité de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**,

- **APPROUVE** les conventions entre la commune de Condé-en-Normandie et l'EPF de Normandie,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 17 octobre 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

